



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHONE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE N°326.2021

OBJET : SECURISATION – ENEDIS-DRSIR BO - CHEMIN DE PECLAVEL – JD/EB

Le Maire de la ville d'ANNONAY,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de la Route,
 Vu le Code de la Voirie Routière,
 Vu la demande présentée par l'entreprise ENEDIS-DRSIR-BO Annonay - 56 rue Léo Lagrange - 07100 ANNONAY,

A la suite de la chute de branches et afin de permettre des travaux de dégagement des lignes du réseau d'électricité chemin de Péclavel, du mercredi 12 mai au vendredi 11 juin 2021.

ARRETE

Article 1

L'accès au chemin de Péclavel sera interdit à tous véhicules et piétons à partir du mercredi 12 mai au vendredi 11 juin 2021.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché sur le lieu du sinistre à compter du mercredi 12 mai au vendredi 11 juin 2021.

Article 3

La signalisation nécessaire sera mise en place et maintenue sous la responsabilité de la Mairie d'ANNONAY.

Article 4

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale d'ANNONAY,
- Monsieur le Capitaine Commandant le Centre Principal de Secours,
- Equipe Voirie de la Ville d'Annonay,
- ENEDIS-DRSIR-BO Annonay - 56 rue Léo Lagrange - 07100 ANNONAY.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale d'ANNONAY, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à ANNONAY, le 12/05/2021
 Juanita GARDIER,



Adjointe déléguée
 à la Tranquillité Publique, Propreté Urbaine et Voirie.